



<<Service Description: Advanced Services – Fixed Price>>

Description du service : Services avancés – Prix fixe

<<Cisco Firepower Solutions Security Deployment Service (ASF-CORE-FW-DEP)>>

Service de déploiement de sécurité de solutions Cisco Firepower (ASF-CORE-FW-DEP)

Ce document décrit le Service à prix fixe de déploiement de sécurité de Cisco pour les solutions Firepower. Ce service couvre différentes technologies et divers appareils gérés sous Firepower.

Documents connexes : le présent document doit être lu conjointement avec les documents suivants, également présents sur le site www.cisco.com/ca/aller/descriptionsduservice/ : (1) Glossaire; (2) Liste des services non couverts. Tous les termes en lettres majuscules figurant dans cette description revêtent la signification qui leur est donnée dans le glossaire.

Vente directe par Cisco. Si vous avez souscrit ces Services directement auprès de Cisco à des fins d'usage personnel, ce document est intégré à votre Contrat cadre de services (MSA, Master Services Agreement), à votre Contrat de services avancés (ASA, Advanced Services Agreement) ou à tout autre contrat de services couvert par l'achat de services avancés conclu avec Cisco (le « Contrat cadre »). Si aucun Contrat-cadre de ce type n'a été conclu entre vous et Cisco, la présente Description de service est alors régie par les conditions générales figurant dans le Contrat de conditions générales accessible à l'adresse URL suivante : http://www.cisco.com/web/CA/about/doing_business/legal/terms_conditions_fr.html. Si vous avez souscrit ces services directement auprès de Cisco à des fins de revente, ce document est intégré à votre Contrat pour les intégrateurs de systèmes ou à tout autre contrat de service couvrant la revente des Services avancés (le « Contrat-cadre de revente »). Si le Contrat-cadre de revente ne renferme pas les modalités d'achat et de revente des Services avancés Cisco ou les conditions générales analogues, la présente Description de service est régie par les conditions générales du Contrat-cadre de revente, ainsi que par les conditions générales exposées dans le Contrat de conditions générales de revente EDT, disponible à l'adresse suivante : http://www.cisco.com/web/CA/about/doing_business/legal/terms_conditions_fr.html. Aux fins du Contrat susmentionné, la présente description de service doit être considérée comme un Énoncé des travaux (« EDT »). En cas de conflit entre la présente description de service et le Contrat-cadre (ou annexe ou entente équivalente), cette description de service fait foi.

Vente par un revendeur agréé Cisco. Si vous avez souscrit à ces Services auprès d'un revendeur agréé Cisco, ce document n'a qu'un caractère informatif et ne constitue en aucun cas un contrat entre vous et Cisco. Le contrat (s'il y a lieu) qui régit la prestation de ce Service est celui établi entre vous et votre Revendeur agréé Cisco. Votre Revendeur agréé Cisco doit vous fournir ce document. Vous pouvez également en obtenir une copie, ainsi que d'autres descriptions des services proposés par Cisco, à l'adresse suivante : www.cisco.com/ca/aller/descriptionsduservice/.

Service de déploiement de sécurité de solutions Cisco Firepower

Résumé des services

Le Service de déploiement de sécurité de solutions Firepower de Cisco fournit une mise en œuvre, le déploiement, et les activités de post-déploiement.

Ce Service couvre les appareils gérés et les composants de la solution Firepower suivants :

- Une (1) solution de gestion par paire autonome ou une (1) solution de gestion par pair haute disponibilité parmi les options suivantes :
 - Centre de gestion FireSIGHT (FMC)
 - Centre de gestion Firepower (FMC)
- Jusqu'à dix (10) appareils gérés (au total) parmi les types de plateformes d'appareils ci-dessous, dont quatre (4) peuvent être des instances de solutions de défense contre les menaces Firepower ou ASA sur des plateformes Appareil de sécurité Firepower :
 - Appareils FirePOWER
 - Appareils virtuels FirePOWER
 - Modules FirePOWER (ASA ou ISR)
 - Matériel Firepower NGFW et appareils de sécurité de gamme Firepower
 - Solutions de défense contre les menaces (FTD) Firepower sur les appareils ASA
 - Matériel FirePOWER virtuel Threat Defense ou NGIPS virtuel

Limites et exclusions en matière de déploiement :

- La configuration propre aux routeurs à services intégrés (ISR) est limitée au démarrage de l'ISR pour l'utilisation du module FirePOWER
- Les configurations de RPV sont exclues
- La mise en grappe ASA et Firepower est exclue
- Les migrations et mises à niveau sont exclues
- Jusqu'à (50) règles uniques de politiques de contrôle d'accès
- Jusqu'à cinq (5) règles de traduction d'adresses réseau (NAT)
- La création de signature personnalisée est exclue

Ce service à portée fixe ne couvre pas les mises à niveau ou les migrations d'autres technologies vers les technologies de la solution Firepower. Ce service à portée fixe n'inclut pas la configuration des appareils ou systèmes externes.

Lieu de la prestation

Les Services sont fournis au Client aussi bien sur site qu'à distance. Dans le cas où le Client choisit une prestation sur place, le déplacement sera limité à une (1) visite de deux (2) jours sur le site à un emplacement unique du Client, durant les heures de travail normales à l'exception des jours fériés de Cisco et des jours fériés reconnus localement dans chaque pays. Dans le cas où le déplacement sur le site a été convenu, il devra être fixé au moins deux (2) semaines à l'avance.

Avant le déploiement

Responsabilités de Cisco

- Mener une téléconférence de lancement afin d'examiner le plan de projet et d'identifier les principales parties prenantes chez Cisco et chez le Client. Cisco fournira un calendrier/programme d'activités.
- Examiner les règles à suivre par la solution de sécurité fournie par le Client.
- Organiser des séances de transfert bidirectionnel de connaissances et une séance dédiée au remplissage d'un Questionnaire sur le profil de déploiement qui fournit une synthèse des configurations à mettre en œuvre.
- Fournir des conseils à distance sur le montage sur bâti, l'empilage et l'utilisation des équipements dans le cadre de la solution Firepower conformément à la demande du Client.

Responsabilités du Client

- Participer à la téléconférence de lancement et fournir à Cisco :
 - les coordonnées des principales parties prenantes;
 - Les règles dont la solution de sécurité doit assurer l'application
- Fournir des cartes de topologie, des renseignements sur la configuration et l'infrastructure de sécurité actuelle et proposée. Le Client doit répondre aux demandes de Cisco dans les deux (2) jours ouvrables concernant la documentation ou les renseignements requis pour le service.

- Le Client est responsable du montage sur bâti, de l'empilage et de l'utilisation des équipements dans le cadre de la solution Firepower, ainsi que de la surveillance de l'alimentation, du câblage et de l'accessibilité IP entre les FMC et entre tous les appareils gérés sous Firepower.
- Fournir un accès à distance raisonnable à l'environnement du Client aux fins de la prestation de service.
- Examiner avec Cisco le Questionnaire sur le profil de déploiement et y répondre.

Déploiement

Responsabilités de Cisco

- Configurer les composants ciblés de la solution Firepower dans les locaux du Client (ou à distance, conformément à la demande du Client) selon le Questionnaire sur le profil de déploiement, sous réserve des restrictions de déplacement stipulées dans la présente Description de service.
- Tester le système pour s'assurer que les objectifs d'alerte, de réduction et autres objectifs prédéfinis fournis par le Client et repris dans le Rapport de profil de déploiement sont atteints.
- Fournir un réglage d'optimisation initial à partir des résultats des tests.

Responsabilités du Client

- Participer aux sessions de travail programmées destinées à simplifier les opérations pour le Client afin de permettre à Cisco de respecter ses responsabilités.

Après le déploiement

Responsabilités de Cisco

- Fournir un réglage d'optimisation supplémentaire à distance environ 30 jours calendaires après le déploiement afin d'améliorer la solution de sécurité conformément aux objectifs du Client. Les activités de réglage peuvent comprendre la limitation du « bruit » du système, l'amélioration des alertes et la réduction du risque global pour le réseau.
- Fournir le Rapport de synthèse de déploiement.

Responsabilités générales du Client

- Tous les renseignements (notamment les conceptions, les topologies et les exigences) que le Client fournit sont censés être à jour et valides pour son environnement actuel. Les Services réalisés par Cisco sont basés sur les renseignements fournis à ce dernier par le Client au moment des services.
- Le Client reconnaît que l'achèvement des Services dépend du fait qu'il s'acquitte de ses responsabilités, comme indiqué ci-après.
- Le Client identifiera le personnel du Client et définira le rôle de chacun dans la participation aux Services. Les membres d'un tel personnel peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter, les spécialistes en ingénierie de la planification et de la conception de l'architecture, ainsi que les spécialistes en ingénierie réseau et les chefs de projet.

- Le Client veillera à ce que son personnel soit disponible pendant l'exécution des Services pour fournir des renseignements et participer aux sessions de collecte d'information prévues, entretiens, réunions et conférences téléphoniques.
- Le Client fournira un préavis de quarante-huit (48) heures en cas d'annulation d'une réunion programmée au préalable.
- Le Client comprend et convient expressément que les services d'assistance fournis par Cisco comprennent conseils, assistance et orientation techniques seulement.
- Le Client doit fournir les ressources et le personnel décrits dans les sections Responsabilités du Client aux présentes afin de permettre à Cisco de réaliser les Services dans les (90) jours civils suivant la réception du Bon de commande des Services par Cisco.

Facturation et achèvement

Facturation

Les Services sont facturés après leur réalisation.

Achèvement des Services

Cisco informera le Client par écrit une fois les Services réalisés. Le Client devra accuser réception de cette notification dans les cinq (5) jours ouvrables et attester par écrit que Cisco a bien réalisé les Services. Si le Client ne confirme pas la réalisation des Services ou ne justifie pas le refus des Services dans les cinq (5) jours ouvrables, la réalisation des Services est considérée comme acceptée conformément à la présente description de service.